

Newsletter Propellet Poêles N° 1

Introduction

Propellet, l'association nationale du chauffage au granulé de bois regroupe les professionnels de la filière du granulé : producteurs et distributeurs de granulé, fabricants de poêles et chaudières à granulé, installateurs, fumistes, fournisseurs de matériel pour la filière...

Plus d'information sur www.propellet.fr

Le travail des professionnels au sein de Propellet s'organise notamment dans le cadre de commissions. Une de ces commissions est la **Commission Propellet Poêles** (CPP) qui regroupe à ce jour 15 marques de poêles :



Cette commission présidée par Corinne Chaurang de Jolly Mec travaille sur des sujets techniques et économiques. Elle a pour ambition de faire encore progresser la qualité de la filière poêle à granulé et d'aider les réseaux de vente d'appareils en leur fournissant régulièrement l'actualité de la filière ainsi que des informations techniques et économiques.

C'est dans ce cadre-là que la Commission Propellet Poêles a décidé de diffuser régulièrement une newsletter dont voici le premier numéro.

Actualités

Les marques de la Commission Propellet Poêles vous souhaitent une excellente année 2018 au niveau personnel comme professionnel. Elles font le vœu que les ventes de poêles à granulé continuent de progresser dans les mois à venir ; aidées en cela par un contexte plus favorable que les années précédentes.

Newsletter Propellet Poêles N° 1

En effet, non seulement la météo semble davantage de la partie mais **le contexte fiscal et l'évolution des aides** apportent de belles perspectives. Ainsi, le nouveau gouvernement a pris plusieurs mesures applicables au 1^{er} janvier 2018 dont voici les principales :

Le Crédit d'Impôt Transition Énergétique de 30% sur les appareils de chauffage est maintenu mais le fioul sort progressivement du dispositif. Le pourcentage a été réduit à 15% pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin et à 0% à partir du 1^{er} juillet 2018. Même si cette mesure semble davantage concerner les chaudières, elle va aussi soutenir les poêles en incitant les clients à plutôt investir dans un poêle à granulés performant en complément de leur ancienne chaudière fioul et non à changer cette dernière.

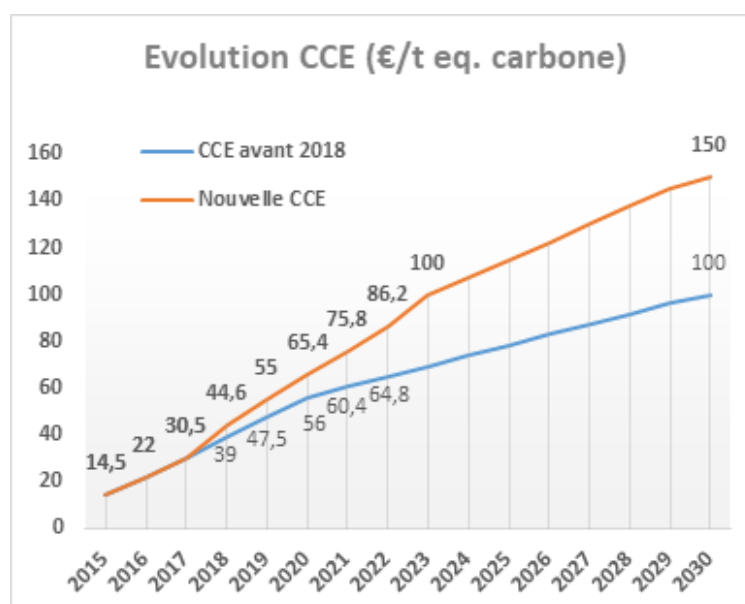
Un « **chèque énergie** » revalorisé passant de 150 à 200 € ; il concerne 4 millions de ménages.

Un « **Coup de pouce pour les Certificats d'Economie d'Énergie** » avec une prime passant de 1300 à 3000 € maximum pour les ménages modestes. Pour les autres ménages, elle est de 550 €.

Mais le plus important est l'évolution de la Contribution Climat Énergie (CCE) ou taxe carbone dont la loi de finance a sensiblement accentué le rythme de croissance.

Le gouvernement entend adopter un prix élevé du CO₂ car « l'idée est d'accélérer la mise en œuvre de l'accord (de Paris) et d'adopter de nouveaux objectifs qui permettront de rester sous les 2°C (de réchauffement) ». Comme Nicolas Hulot l'a précisé : « les énergies fossiles appartiennent aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècle. »

La **Contribution Climat Énergie (CCE)** connaît donc une progression rapide depuis sa mise en place en 2014. Elle est passée de 7€ par tonne d'équivalent CO₂ en 2014 à 22€ en 2016 pour atteindre 30.5€ en 2017. Elle devait atteindre 100€ la tonne en 2030 mais le nouveau gouvernement a accéléré le rythme et a annoncé qu'elle atteindrait les 100€ en 2023, soit 7 ans plus tôt. En 2018, au lieu d'être de 39€ par tonne d'équivalent carbone, elle est passée à 44,6.



Newsletter Propellet Poêles N° 1

Concrètement, après le dernier réveillon, tout le monde a pu constater une sérieuse hausse du prix des carburants à la pompe. Il en est de même pour les prix du fioul et du gaz naturel que cette taxe carbone a fait augmenter respectivement de 6,1 et 5,2%.

En admettant que le prix des énergies ne change pas, la CCE va faire que :

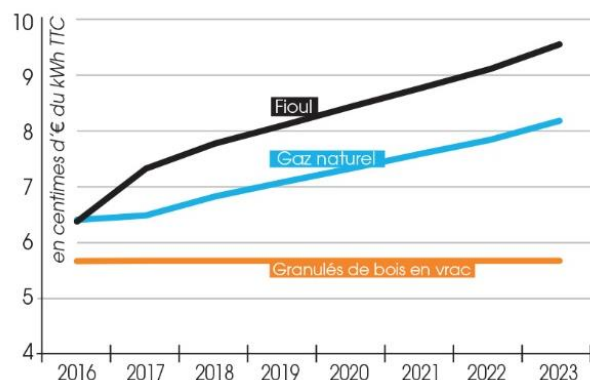
le prix du fioul passera de 7.33 cts€/kWh (813 €/m³) en 2017 à 9.56 cts€/m³ (1060 €/m³) en 2023.

le prix du gaz passera de 6.49 cts€/m³ en 2017 à 8.19 cts€/m³ en 2023.

Dans 5 ans, la taxe carbone représentera donc respectivement 34 et 30% du prix du fioul et du gaz.

L'impact sur le prix du chauffage est de plus en plus lourd et devient un signal-prix très fort pour faire évoluer le comportement des consommateurs.

Influence de la CCE sur l'évolution du prix de fioul et du gaz à prix constant avec pour mémoire le prix de granulés en vrac



A propos de la **taxe carbone**, il y a une autre bonne nouvelle : le propane y est enfin soumis. Nous espérons modestement que ceci est le fruit d'un travail régulier depuis deux ans mené par un groupe d'associations dont le Comité Interprofessionnel du Bois Energie (CIBE), Propellet et les Communes Forestières. La CCE sur le propane va progresser rapidement de manière à rattraper le niveau que connaissent fioul et gaz naturel. Pour les mêmes raisons que la sortie du fioul du CITE, ceci aura également un impact sur les poêles à granulés.

Toutes ces évolutions vont apporter davantage de compétitivité au chauffage au granulés. L'argument économique revient en force et conforte ses atouts quant aux attentes individuelles en termes de prix, de confort et de performance.

Le chauffage au granulés de bois prend progressivement et assurément sa place sur le marché des énergies.